



**PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire
du Jeudi 24 Avril 2014 à 19 h 00
à l'Espace Valdaine à La Bégude de Mazenc**

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 39

Nombre de conseillers présents: 35

Nombre de procurations: 4

Étaient présents:

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, G. MORENAS, N. NELSON, Cl. PUECH, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : D. ARNAUD, M.-A. BARBE, É. BOUVIER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, P. REYNAUD, J.-P. FABRE, J.-L. ARMAND, J.-M. AUDERGON, O. CADIER, F. GRESSE, L. MASSON, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, J.-Cl. ROZ, R. PALLUEL, P. ESPIE, F. JEAN, D. BRUN, H. BOFFARD, A. de LESTRADE, F. MUCKE, F. JOST, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur CUER Gérard (pouvoir à Mr BARBE Marc-André)

Monsieur DOREY Jean (pouvoir à Mr ROZ Jean-Claude)

Madame LACHENS Anne (pouvoir à Mme Ch. PRIOTTO)

Madame MARTIN Michèle (pouvoir à Mr CHALAMET Patrick)

1- Installation du Conseil Communautaire

Cl. RASPAIL, Président sortant, souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires et remercie Mr M.-A. BARBE, Maire de La Bégude de Mazenc, de son accueil.

Cl. RASPAIL procède à l'appel des conseillers communautaires et les déclare installés dans leur fonction.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire pourra délibérer valablement.

Cl. RASPAIL donne la parole à Mr Alain de LESTRADE, doyen d'âge des conseillers communautaires titulaires présents.

Monsieur Franck MUCKE, benjamin des conseillers communautaires titulaires présents, a été nommé secrétaire de séance.

Mr de LESTRADE prend la présidence de la séance.

2 - Élection du Président

Mr A. de LESTRADE explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités

Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est, dès lors, procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mr A. de LESTRADE procède à l'appel à candidature pour l'élection de président.

Madame Christine PRIOTTO fait part de sa candidature.

Mr Henri BOFFARD propose Monsieur Jean-Marc AUDERGON s'il accepte.

Les 2 candidats proposent un accesseur. Ch. PRIOTTO choisit Mr P. CHALAMET et J.-M. AUDERGON
Mr H. BOFFARD.

Les candidats demandent un temps de parole pour se présenter.

Ch. PRIOTTO se présente. Elle est consciente des responsabilités en tant que Présidente. Elle est candidate car des élus l'ont sollicité. Depuis 2001, elle a été élue : conseillère municipale, conseillère générale, maire, et a la légitimité donnée par les citoyens. Elle souhaite travailler en améliorant les conditions de vie, notre territoire rencontre des difficultés. Il faut travailler ensemble, rassembler, avoir de vraies discussions, de vrais débats. Elle s'engage à un mode de travail participatif et innovant.

Elle souhaite aussi changer la dénomination de la Communauté de Communes avec l'arrivée depuis le 01/01/2014 des 6 communes du canton de Bourdeaux : Communauté de Communes du Pays de Dieulefit-Bourdeaux. Le Pays de Dieulefit a des points communs avec Bourdeaux : paysage, qualité du climat, richesse de la vie associative ...

J.-M. AUDERGON se présente. Il est ingénieur à l'INRA et Dieulefitois par adoption. Il a une petite expérience d'élus : conseiller municipal, maire, président de la CCPD où il a assuré des responsabilités transversales (président du GAL, comité d'expansion de la Drôme Provençale..). Il est favorable comme l'a proposé Ch. PRIOTTO à une nouvelle dénomination de la Communauté de Communes.

Pourquoi se présente-t-il ? Parce qu'il a été sollicité par ses collègues. Les caractéristiques du territoire ce sont les paysages, le patrimoine, l'agriculture, la culture, l'artisanat, nous devons les préserver, les valoriser tout en portant des projets rendant le territoire attractif. L'enjeu aujourd'hui c'est le changement de périmètre, il faut construire un projet collectif. Avec les 6 communes, il y a une cohérence de territoire, il faut définir ensemble la façon de construire le territoire dans un souci de maîtrise des coûts associés..

ÉLECTION DU PRESIDENT :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	: 39
- Bulletins blancs ou nuls	: 0
- Suffrages exprimés	: 39
- Majorité absolue	: 20

Ont obtenu :

- Madame Christine PRIOTTO	: 19
- Monsieur Jean Marc AUDERGON	: 20

Monsieur Jean MARC AUDERGON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été installé.

Monsieur Jean MARC AUDERGON remercie les conseillers communautaires de leur confiance et de leur soutien.

Les scores ont été serrés ce qui montre la sensibilité et les priorités qui sont différentes mais respectables.

Il sera porteur des ambitions du territoire dans un cadre constructif et serein.

Il souhaite féliciter l'équipe précédente, et remercie Claude RASPAIL pour son travail effectué. Pour fonctionner sur le territoire avec les différentes compétences, les commissions seront le moteur de la réflexion, animées chacune par un vice-président. Le bureau sera l'instance de modération. Il souhaite créer un Comité des maires pour que chacun soit associé aux projets : travailler comme une instance de partage, de mutualisation, débattre ensemble pour construire ce territoire (fibre optique, SCOT ...).

Il souhaite créer 7 commissions thématiques : Agriculture-gestion de l'espace environnement, tourisme, culture et patrimoine, petite enfance-jeunesse, vie sociale, développement économique, gestion des déchets et 3 commissions transversales : finances-personnel, travaux-bâtiments et communication.

Des groupes de travail pourront être mise en place suivants les enjeux qui émergeront. Les communes les plus importantes, par leur population doivent être présentes dans le bureau : Dieulefit, La Bégude de Mazenc, Bourdeaux, Poët Laval ou encore Pont de Barret,

3 - Nombre de vice-président - Dépassement du seuil

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Le Président, Jean Marc AUDERGON rappelle les conditions de détermination du nombre de vice-présidents, à savoir que :

- Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;
- L'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il propose de déplaçonner le seuil et demande au conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- DÉCIDE de fixer à 30% de l'effectif total de l'organe délibérant le nombre de vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit.

4 - Fixation du nombre de vice-présidents

J-M. AUDERGON propose de fixer à 9 le nombre de vice-présidents.

Ch. PRIOTTO souligne que la question d'un bureau plus resserré peut aussi être examiné.

J-M. AUDERGON propose une liste de 9 vice-présidents avec la commission dont il pourrait avoir la charge pour plus de transparence.

Agriculture, gestion de l'espace	: Marc André BARBE
Tourisme	: Éric BOUVIER
Culture, Patrimoine	: Jean DOREY
Petite Enfance	: Fabienne SIMIAN
Vie Sociale	: Anne LACHENS
Développement Economique	: Robert PALLUEL
Gestion des Déchets	: Patrick CHALAMET
Finances, Personnel	: Henri BOFFARD
Travaux Bâtiment	: Daniel BRUN / Serge TERROT

Il souhaite confier à D. ARNAUD une délégation à la communication et que Ph. BERRARD – Conseiller général- soit associé aux réflexions.

Ch. PRIOTTO demande pourquoi A. LACHENS est nommée. Elle aurait souhaité en tant que Maire de Dieulefit, qu'une vice-présidence lui soit proposée.

J-M. AUDERGON explique que s'il ne lui propose pas de vice-présidence, c'est à la lecture du retour de ses prédécesseurs, il souhaite permettre le dialogue au sein de l'exécutif dans la sérénité.

Il souligne qu'elle fera partie du comité des maires et souhaite une participation très active de Dieulefit.

Ch. PRIOTTO trouve que les paroles sont dures à son égard. Elle travaille avec 45 collaborateurs et 23 conseillers municipaux. Elle n'a jamais fait de scandale, elle dit les choses et n'a pas de regret de son bilan à Dieulefit.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président, Jean-Marc AUDERGON propose de fixer à 9 le nombre de Vice-président de la CCPD

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- FIXE à 9 le nombre de vice-présidents.

Une suspension de séance est demandée à 20h15. Reprise de la séance à 20h40.

5 - Élection des 9 Vice-Présidents

O. CADIER souhaite proposer la candidature de Laurent MASSON à la Petite Enfance - Jeunesse et lui demande de se présenter.

L. MASSON indique qu'il intervient dans les crèches, halte-garderie, milieu scolaire, il a une vision complète de ce champ d'intervention.

D. BRUN estime que pour bien travailler dans le territoire il faut être apaisé, il faut faire adhérer toutes les communes et surtout Dieulefit. La proposition des vice-présidents ne correspond pas à son attente. C'est un schéma bipolaire qu'il a pratiqué pendant 6 ans et ne souhaite donc pas de Vice-présidence. Il propose la candidature de Philippe BERRARD.

J.-M. AUDERGON dit qu'il n'a pas exprimé de bi-polarité. Dieulefit est le bourg-centre et a toute sa place.

Ph. BERRARD demande si le vote à venir est pour les vice-présidents ou les délégations. Il demande si M-A. BARBE est R. PALLUEL ne peuvent pas intervertir leur commission pressentie.

J.-M. AUDERGON dit que c'est le vote des vice-présidents, mais dans un souci de transparence il a nommé les vice-présidents en face d'une commission pressentie. Il estime que M-.A. BARBE connaît bien cette thématique, c'est une continuité, connaissance des dossiers etc.

Sous la présidence de Mr Jean Marc AUDERGON élu Président, il a été procédé à l'élection des 9 Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Election du 1^{er} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Monsieur Marc André BARBE, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- Monsieur Marc André BARBE : 29 pour, 1 contre

Monsieur Marc André BARBE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président et a été installé.

Election du 2^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Monsieur Patrick CHALAMET, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick CHALAMET : 30 pour, 1 contre
- Monsieur Philippe BERRARD : 3

Monsieur Patrick CHALAMET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et a été installé.

Le Président demande une 2^{ème} suspension de séance à 21h20. Reprise de la séance à 21h30.

Election du 3^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Madame Fabienne SIMIAN, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Madame Fabienne SIMIAN : 34 pour, 1 contre

Madame Fabienne SIMIAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-président et a été installée.

Election du 4^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Monsieur Robert PALLUEL, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- Monsieur Robert PALLUEL : 27 pour, 2 contre
- Monsieur Philippe BERRARD : 7

Monsieur Robert PALLUEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 5^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Monsieur Laurent MASSON, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Monsieur Laurent MASSON : 35 pour
- Monsieur Philippe BERRARD : 2
- Madame Nicole BLANC : 1
- Madame Christine PRIOTTO : 1

Monsieur Laurent MASSON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 6^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Monsieur Jean DOREY, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Jean DOREY : 31 pour, 1 contre
- Monsieur Francis GRESSE : 2

Monsieur Jean DOREY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 7^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Monsieur Philippe BERRARD, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Monsieur Philippe BERRARD : 22 pour, 3 contre
- Monsieur Serge TERROT : 4
- Monsieur Guy BOMPARD : 1
- Monsieur Daniel BRUN : 1
- Monsieur Jean Pierre BERNON : 1
- Madame Nicole BLANC : 1

Monsieur Philippe BERRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 8^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Monsieur Éric BOUVIER, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Éric BOUVIER : 31 pour, 1 contre
- Monsieur Serge TERROT : 2

Monsieur Éric BOUVIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 9^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir proposé la candidature de Monsieur Henri BOFFARD, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Henri BOFFARD : 23 pour, 5 contre
- Monsieur Serge TERROT : 4
- Madame Nicole BLANC : 1
- Madame Christine PRIOTTO : 1

Monsieur Henri BOFFARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-président et a été installé.

6- Questions diverses

Jean-Marc AUDERGON propose le 29 ou le 30 avril pour le prochain Conseil Communautaire pour le vote des budgets. Après discussions, le conseil communautaire est fixé au mardi 29 avril à 19h00 à La Bégude de Mazenc ou Vesc.

Le Conseil est clos à 23h00

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
BOUVIÈRES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	LACHENS Anne	
	MASSON Laurent	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
	PUECH Claudine	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	ROZ Jean-Claude	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	JEAN Francis	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	